

# Règles de sécurité

- Soyez avisés que la pratique de cette activité est entièrement à vos propres risques et la Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité en cas d'accident.
- Les sites ne sont pas surveillés; il est recommandé de glisser en présence d'une autre personne lors de l'activité.
- Les enfants âgés de moins de dix ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Il est dangereux de glisser vers une voie publique ou, un cours d'eau; glissez toujours dans le corridor désigné.
- Remontez par les côtés de la pente.
- Libérez rapidement le bas de la pente.
- La pratique de la glisse doit se faire avec des équipements adéquats. Les carpettes, les soucoupes et les chambres à air sont interdites.
- Le port du casque protecteur est **FORTEMENT RECOMMANDÉ**.
- Il est interdit de fabriquer des tremplins, des bosses ou d'autres obstacles sur les pentes de glissade.
- Les skis, les planches à neige ainsi que la présence d'animaux sont interdits sur tous les sites.
- Il est interdit d'apporter des contenants de verre sur le site et d'y consommer des boissons alcoolisées ou des drogues.
- Nous vous invitons à respecter les autres utilisateurs et utilisatrices, leur rythme et leur droit d'utilisation du site de glissade.

**LES PERSONNES QUI CONTREVIENNENT À CES RÈGLEMENTS S'EXPOSENT À DES AMENDES  
OU À UNE EXPULSION DU SITE. NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COLLABORATION.**